



PRÉFET DES YVELINES  
Direction départementale des territoires

**CONSULTATION DU PUBLIC**  
**du 10/04/2020 au 21/05/2020 inclus**

en application de la loi n°2012-1640 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

**Arrêté définissant un cadre pour les mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et des prélèvements dans les rivières et les nappes souterraines, en situation de déficit hydrique dans le département des Yvelines**

**Synthèse des observations relatives à la consultation du public**  
**du 10/04/2020 au 21/05/2020**

S'agissant d'un projet ayant des incidences sur l'environnement, le projet d'arrêté-cadre modifié et ses annexes a du faire l'objet d'une consultation du public en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement.

La consultation du public devait se dérouler initialement sur une période de 21 jours, du 10 avril au 04 mai 2020 sur le site internet des services de l'État des Yvelines. Compte tenu de l'état de crise sanitaire et des délais de suspension des procédures, cette consultation a été prolongée jusqu'au 21 mai 2020.

Le projet et la note de présentation associée étaient consultables sur le site :  
<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Projet-d-arrete-cadre-departemental-secheresse-des-Yvelines>

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante :  
[ddt-se-ppe@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-se-ppe@yvelines.gouv.fr)

**Synthèse de la consultation :**

Aucune observation n'a été transmise au service de l'environnement de la DDT.

**CONCLUSION :**

Compte tenu du résultat de la consultation du public, menée du 10 avril au 21 mai 2020, il sera proposé à M. le Préfet de signer l'arrêté objet de la présente consultation.

Fait à Versailles le 5/06/2020

La directrice départementale des territoires

Isabelle DERVILLE